

Préparation aux concours de catégorie A

Cette note de présentation est construite en deux parties. D'abord une présentation générale des différents concours administratifs. Ensuite un descriptif de la pédagogie retenue à l'IPAG de Montpellier pour vous faire réussir les concours. C'est long mais c'est détaillé. Lisez attentivement ce qui va suivre car c'est la bonne méthode pour réussir les concours de catégorie A.

I Présentation générale des différents concours administratifs :

Cette présentation générale sera articulée en deux temps, d'abord la réforme des concours de 2008 (A), puis l'inventaire des différents concours de catégorie A (B).

A/ La réforme des concours de 2008 ou révision générale des contenus des concours qui renvoie à l'affaire dite de la "Princesse de Clèves".

En juin 2006, alors ministre de l'intérieur, puis durant la campagne présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy¹, déplora la présence aux programmes des concours administratifs du roman *La Princesse de Clèves*. Le futur président confessait "avoir beaucoup souffert" sur l'héroïne de Madame de La Fayette. Cette remarque porte sur la place publique le débat des savoirs académiques et de la culture générale dans les concours de la fonction publique. Dès le premier semestre 2008, deux rapports sont remis au chef de l'Etat par Corinne Desforges, inspectrice générale de l'administration, puis Marine Dorne-Corraze, administratrice territoriale hors classe.

Le premier, intitulé « *Rapport de la mission préparatoire au réexamen général du contenu des concours d'accès à la fonction publique de l'Etat* » est dédiée à Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, Comtesse de La Fayette (1634-1693) et à la Princesse de Clèves (1678) "sans lesquelles ce rapport n'aurait jamais pu voir le jour". Au-delà de ce clin d'œil aux controverses qui occupèrent les polémistes spécialistes d'alors, ce rapport estime légitime de s'interroger sur le contenu des concours et examens : le contenu des programmes, la nature ou la forme des épreuves, leurs coefficients permettent-ils de recruter les agents

¹ «L'autre jour, je m'amusais, à regarder le programme du concours d'attaché d'administration. Un sadique ou un imbécile, choisissez, avait mis dans le programme d'interroger les concurrents sur la Princesse de Clèves. Je ne sais pas si cela vous est souvent arrivé de demander à la guichetière ce qu'elle pensait de la Princesse de Clèves... Imaginez un peu le spectacle». Nicolas Sarkozy Ministre de l'Intérieur. Lyon 23 février 2006. Le roman de Madame de La Fayette marque l'affirmation en littérature de la place des femmes dans la vie culturelle du XVII^e siècle et rejoint le courant de la Préciosité.

dont les services ont besoin ? Les concours ne sont-ils pas trop « académiques » valorisant plus les « connaissances » que les « compétences » ou les « aptitudes » ? Il pose la question de savoir si cet « académisme » éventuel, qui sous-entend connaissances pointues, formalisme, culture, est un obstacle pour certains candidats qui pourtant ont des qualités utiles au service public. Il stigmatise des concours de recrutement inadaptés aux profils recherchés, ne laissant, du fait de leur caractère trop académique aucune chance aux jeunes issus de milieux défavorisés d'entrer au service de l'Etat.

Sur la base des deux rapports une large réforme de l'organisation et du contenu des concours de l'État a été lancée en 2008¹². Si la question du maintien des épreuves de culture générale, reste justifiée pour les concours de la catégorie A ce terme doit être entendu maintenant comme une culture administrative, pratique et professionnelle, une culture moderne, axée sur la connaissance de l'actualité et des réalités administratives. Comment fonctionnent l'administration de l'Etat, l'administration territoriale, le secteur hospitalier, le système de protection sociale pour faire face aux demandes de la société française actuelle ? Aujourd'hui plus de 250 concours et examens professionnels dont plus de 50 en catégorie A ont été réformés dans le sens de ces objectifs. C'est le concours d'accès aux métiers de l'Economie et des Finances et celui des IRA qui ont inauguré une longue liste³.

B/ Inventaire des différents concours de catégorie A.

Quels sont les concours de catégorie A préparés à l'IPAG de Montpellier ?

L'IPAG de Montpellier a pour mission première de préparer aux concours de catégorie A. Ces concours sont destinés à recruter les fonctionnaires d'autorité des trois fonctions publiques (Etat, Territoriale et Hospitalière). Ces cadres sont les agents chargés d'organiser et de concevoir le fonctionnement du service public. Ils ont pour principales missions de gérer des équipes en les animant et les motivant, et de gérer des budgets. Les fonctionnaires de catégorie A (fonctions de conception et d'encadrement) ont pour collaborateurs les fonctionnaires de catégorie B (fonctions d'application et d'encadrement intermédiaire) et les fonctionnaires de catégorie C (fonctions d'exécution). Les fonctionnaires de catégorie A sont recrutés de manière différente selon les différentes branches de la fonction publique :

² Circulaire de 20 juin 2008 du Directeur Général de la Fonction Publique
http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/carrieres_et_parours_professionnel/circulaires/circulaire_239_20080620.pdf

³ L'Arrêté du 6 juin 2008 fixe la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration. Il fait déjà l'objet d'un projet de réforme à la marge qui devrait être opérationnel dès le concours 2012 / 2013

Pour la Fonction publique d'Etat, les cadres A sont recrutés par concours. Durant leur première année de stage avant titularisation ils intègrent une école nationale ou un institut particulier où ils reçoivent une formation en percevant tout de suite une rémunération et des primes. Puis au terme de leur formation, ils sont affectés dans l'administration active avant d'être titularisés.

Pour la Fonction publique Hospitalière, les concours sont organisés par le C.N.G. Le Centre national de gestion, (Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière) est un établissement public à caractère administratif, créé par le décret du 4 mai 2007. Il organise quatre concours administratifs de catégorie A : attaché d'administration hospitalière, directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, directeurs d'hôpitaux, directeurs des soins. Durant leur première année de stage avant titularisation ils intègrent l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes où ils reçoivent une formation en percevant tout de suite une rémunération et des primes. Puis au terme de leur formation, ils sont affectés dans l'administration hospitalière avant d'être titularisés.

Pour la Fonction publique Territoriale, les choses sont un peu différentes. C'est le chef de l'exécutif (maire, président de conseil général, régional ou des établissements publics de coopération intercommunale) qui a le pouvoir de nomination. Les cadres sont recrutés en deux temps.

Dans un premier temps, après avoir réussi le concours, organisé par l'un des centres départementaux ou interdépartementaux de gestion de la fonction publique territoriale (Etablissements Publics administratifs), les candidats sont inscrits sur une liste d'aptitude nationale qui leur ouvre vocation à recrutement.

Dans un deuxième temps, les lauréats inscrits sur la liste d'aptitude peuvent répondre à des petites annonces ou envoyer des candidatures spontanées. Ce n'est qu'une fois nommés en qualité de stagiaires pendant un an, avant titularisation que les jeunes attachés territoriaux percevront leur traitement de fonctionnaires avec les primes y afférent. Conformément à la loi du 19 février 2007 ils suivent la formation d'intégration et de professionnalisation, qui comprend des actions favorisant l'intégration dans la fonction publique territoriale, et des actions de professionnalisation, dispensées tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste de responsabilité.

L'IPAG prépare à plusieurs types de concours de catégorie A, les concours généralistes et les concours spécialisés. Tout candidat à l'IPAG doit obligatoirement s'engager à préparer et à passer effectivement au moins deux concours, un concours généraliste et un concours spécialisé.

§.1 Les concours généralistes permettent un accès général à l'une des Fonctions Publiques. Il existe un concours généraliste pour la fonction publique d'Etat le concours des IRA (Instituts Régionaux d'Administration⁴) et un concours généraliste pour la fonction publique territoriale : le concours d'Attaché territorial. Pour la fonction publique hospitalière c'est le concours d'Attaché d'Administration Hospitalière qui fait office de concours généraliste. Cependant, compte tenu du très faible nombre de postes mis au concours chaque année (25 places pour le concours externe de 2012) il ne constitue pas une voie d'accès aussi importante que les deux précédents et reste très spécialisé. Il y a deux épreuves écrites au concours des IRA :

- Une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'État et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) en 4 heures et une épreuve de Questions à réponses courtes portant sur un ensemble de 6 matières (Droit public, Finances publiques, Questions européennes, Questions sociales, Economie et Gestion des Ressources Humaines). Depuis le décret du 22 juin 2009 le concours d'Attaché territorial a été profondément modifié et notablement professionnalisé. L'épreuve de culture générale porte désormais sur le milieu territorial et les problèmes des collectivités, les épreuves techniques sont supprimées, la note de synthèse porte sur la spécialité choisie par le candidat.

Il se compose de deux épreuves écrites :

-Une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures... durée : quatre heures ; coefficient 3) ;

-La rédaction d'une note (note de synthèse à partir d'un dossier). Cette note, selon la spécialité⁵, soulève un problème d'organisation ou de gestion ; un problème sanitaire et social ; d'urbanisme et de développement des territoires ; portant sur la conception et la mise en place d'une application

⁴ Il existe en France 5 Instituts régionaux d'administration : Bastia, Lyon, Metz, Lille et Nantes. L'IPAG de Montpellier a un partenariat avec l'IRA de Bastia avec une classe préparatoire intégrée, le regroupement de tous les élèves de CPI du Sud de France (Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix et Corse) et une préparation spécifique au concours interne de l'IRA de Bastia pour les fonctionnaires (voir Formation continue).

⁵ Par exemple, la note de synthèse du concours d'attaché pourra porter sur la réforme des collectivités territoriales, la note du concours d'inspecteur DGFIP pourra porter sur des questions institutionnelles comme par exemple la fusion DGI-DGCP...

automatisée dans une collectivité territoriale ; ou relatif au secteur de l'animation (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Les épreuves écrites du **concours d'Attaché d'Administration Hospitalière** sont au nombre de trois une composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée (durée : quatre heures ; coefficient 4) ; une note rédigée à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude à l'analyse et la synthèse d'une question relative à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social (durée : quatre heures ; coefficient 4) ; et une composition portant, au choix sur droit hospitalier ; droit public ; finances publiques ; histoire ; législation sociale et aide sociale ; sciences économiques ; (durée : trois heures ; coefficient 3).

Dans les nouvelles rédactions des épreuves des concours, la culture générale a été redéfinie sous l'angle de l'action administrative. On ne traite plus de sujets très larges comme « La place de la femme dans les sociétés occidentales », « Le rôle de l'école dans la France d'aujourd'hui », « La tolérance » ou encore un sujet comme : « A partir de quand dit-on qu'une société est civilisée ? »

Voici, à titre d'illustration, les sujets IRA des quatre dernières années :

« La fonction publique peut-elle être à l'image de la société française ? » ;

« L'autonomie des universités témoigne-t-elle d'une évolution de la place et du rôle de l'Etat ? » ;

« Protéger le territoire et la population quels enjeux et quelles orientations pour un pays comme la France ? » ;

« L'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales est-elle à même de répondre aux exigences de performance du service public ? » ;

Ces nouveaux sujets reflètent la volonté des jurys de privilégier des thèmes d'actualité permettant d'évaluer l'ouverture des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans un futur environnement professionnel. Pour ces concours, le fonds de Culture générale est commun. C'est exactement la même chose qu'il faut connaître. C'est pourquoi, il est recommandé de passer les deux concours généralistes : Attaché territorial à la mi-novembre et les IRA vers le 20 février et éventuellement le concours d'Attaché d'Administration Hospitalière écrits fin juin, oraux novembre.

Attention, dans le calendrier des concours, il est prévu que le concours d'Attaché territorial 2012-2013 sera suivi d'une année blanche (sans concours d'Attaché). L'année 2013-2014 sera donc normalement une année sans concours d'Attaché. Il faudra attendre 2014-2015 pour que l'on organise un

nouveau concours d'Attaché. Par la suite, et sauf modification future, le concours d'Attaché Territorial ne sera organisé que tous les deux ans.

Quelques très rares concours spécialisés conservent encore « une Culture générale à l'ancienne » mais la réforme avance et va se généraliser.

Les concours généralistes permettent de recruter les cadres dont la Fonction Publique a besoin.

Pour l'Etat, les IRA permettent de fournir les cadres A dans trois univers distincts : les administrations centrales localisées le plus souvent à Paris, les administrations territorialisées de l'Etat localisées dans les villes préfectorales de Région ou de Départements dans les Directions Interministérielles issues de la révision générale des politiques publiques (Direction de la Cohésion sociale, Direction des territoires, Direction de la protection de la population, DREAL, DIRRECTE etc...) et enfin l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur dans les rectorats, les directions académiques ou les universités et les Lycées et Collèges en qualité d'adjoints-gestionnaires (représentant 40% des effectifs).

Pour la fonction publique territoriale, le concours d'Attaché territorial permet de fournir aux communes, aux départements, aux régions et établissements publics intercommunaux (communautés d'agglomérations, communautés urbaines, métropoles ou autres) les cadres qui vont diriger l'ensemble des opérations administratives découlant des décisions des élus.

Dans la fonction publique hospitalière l'attaché d'administration hospitalière participe, sous l'autorité du directeur d'établissement, à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions prises dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social. Il peut se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités dans les domaines des admissions et relations avec les usagers; de la gestion des ressources humaines; de la gestion des achats et des marchés publics; de la gestion financière; du contrôle de gestion.

Ces concours généralistes sont grands pourvoyeurs d'emplois. Ils sont la clef de notre réussite. Il est donc important d'en choisir obligatoirement un. Personne ne peut s'inscrire à l'IPAG de Montpellier sans choisir systématiquement un concours généraliste et s'engager à le passer. Pour compléter votre objectif concours, il vous est demandé de vous inscrire également à au moins un concours spécialisé. En somme, tout étudiant qui prépare les concours de catégorie A doit s'inscrire au minimum à deux concours : un concours généraliste et un concours spécialisé.

§.2 Les concours spécialisés sont des concours correspondant à des corps particuliers. En voici quelques exemples :

CONCOURS DE BERCY CATEGORIE A

Concours d'inspecteur des Finances publiques

Concours d'inspecteur des Douanes et des Droits indirects

Concours d'inspecteur de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (l'Ecole Nationale est au bout de la rue à Port-Marianne, Place E. GRANIER)

CONCOURS SECURITE CATEGORIE A

Concours de Commissaire de police

Concours de Lieutenant de Police

Concours d'Officier de gendarmerie

Concours de Directeur d'Administration pénitentiaire

Concours de Directeur d'Insertion et de Probation

Concours de Directeur de la Protection Judiciaires de la jeunesse

CONCOURS SANTE & SOCIAL CATEGORIE A

Concours de Directeur d'Hôpital (DH)

Concours de Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (DESSMS)

Concours de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S)

Concours d'Inspecteur des Affaires sanitaires et sociales (IASS)

Concours d'Attaché d'administration hospitalière (AAH)

AUTRES CONCOURS SPECIALISES CATEGORIE A

Concours de conseiller de TA et CAA

Concours d'Inspecteur du travail

Concours de Commissaire aux Armées

Concours d'entrée à Saint-Cyr (Officiers)

Comment connaître le calendrier des concours ? Le calendrier est très difficile à trouver car il est éclaté sur différents sites internet. Le site *Score* et le site de la DGAFP donnent des informations très utiles mais il faut les compléter. Finalement, c'est à chacun de construire son propre calendrier de concours. Pour vous y aider, nous vous proposons de jeter un coup d'oeil au calendrier des concours de l'année dernière.

Calendrier des épreuves

Intitulé	Epreuves d'admissibilité	Notification d'admissibilité	Epreuves d'admission	Notification D'admission
Inspecteur des Finances Publiques	4-5/09/2012	19/11/2012	Du 17 au 18/01/2013	8/03/2013
Inspecteur des Douanes	11, 12 et 13/01 2012	14/03/2012	Du 23 au 27/04/ 2012	14/05/2012
Inspecteur du Travail	4 et 5/01/2012	6/04/2012	25/05/2012	15/06/2012
Inspecteur de la DGCCRF	QCM 03/01/2012 15 et 16/02/2012	21/03/2012	Du 25/04 au 10/05/2012	11/05/2012
Commissaire de Police	14-16/02/2012	26/04/2012	09-10-11/05/2012 4 au 22/06/2012	27/06/2012
Officier de Gendarmerie	Janvier 2012	Avril 2012	Mai-juin 2012	Fin juin 2012
Officier de Police	20-22/03/2012	14/06/2012	27-28-29/06/2012 Octobre 2012	Fin octobre 2012
Directeur d'Hôpital	6-8 juin 2012	13 sept12	22 octobre	23 nov
AAH	27-29 juin 2012	20 sept	Novembre 2012	10 déc
IRA	23/02/2012	Début avril	Mi mai	Fin mai
ATTACHE territorial	14/11/12	Février 2013	Mars-avril 2013	Avril ou mai 2013

Attention :

Ce tableau simplifié vous donne une présentation du calendrier de 11 concours importants. Toutefois, pour deux concours seulement, le calendrier est actif et concerne la promotion actuelle qui va faire sa rentrée le 3 septembre 2012. Il s'agit des concours d'inspecteur DGFIP et d'Attaché territorial. Pour les autres concours, le calendrier concerne l'année 2012. Il faudra donc retrouver le calendrier 2013 lorsqu'il sera mis en ligne sur les différents sites internet concernés. Ce calendrier vous montre tout de même l'enchaînement chronologique des épreuves écrites au cours de l'année : en septembre, inspecteur des Finances publiques ; en novembre, attaché territorial, en janvier, inspecteur du travail, inspecteur des douanes, officier de gendarmerie ; février, commissaire de police et inspecteur DGCCRF et IRA ; mars, officier de Police et IASS ; juin, Directeur d'hôpital, AAH et autres concours santé. Ensuite, ce qui est compliqué, c'est de programmer les oraux pour éviter d'avoir des télescopages entre les différents concours. Mais vous verrez que vous allez apprendre à vous organiser. A chacun de bâtir son propre calendrier en fonction de ses objectifs.

II Descriptif de la pédagogie retenue à l'IPAG de Montpellier.**Comment préparer les concours de catégorie A à l'IPAG de Montpellier ?**

Cette seconde partie sera articulée en deux temps. D'abord, les résultats de l'IPAG de Montpellier aux différents concours de catégorie A (A). Ensuite, l'organisation du temps de travail au sein de l'IPAG de Montpellier (B).

A/ Les résultats sont très positifs : Il faut commencer par regarder les résultats des concours. Chaque année, l'équipe pédagogique de l'IPAG de Montpellier sélectionne une promotion qui entre à l'IPAG pour une 1^{ère} année de préparation aux concours de catégorie A (Licence d'administration publique). L'effectif de départ de cette promotion est de 100 étudiants. **Chaque année, 70% à 75% des étudiants réussissent au moins un concours dès la première année d'IPAG.** C'est un beau résultat dû au travail régulier et organisé visant à réussir aussi bien les écrits que les oraux. **Cela signifie que chaque année, 70% minimum de l'effectif trouve une insertion professionnelle dans l'une des 3 fonctions publiques !** Que deviennent ceux qui n'ont pas réussi leurs concours dès la 1^{ère} année ? Ils ne sont pas autorisés à redoubler en Licence⁶. Ils passent en seconde année de préparation aux concours de catégorie A (Maîtrise d'administration publique). En 2^{ème} année d'IPAG (MAP) on trouve donc ceux qui ont obtenu leur Licence

⁶ L'obtention d'une LAP est donc très importante pour pouvoir intégrer la MAP et poursuivre son chemin vers la réussite aux concours. Car sachez qu'il n'est pas possible de redoubler sa LAP. D'où l'importance des examens, car d'autre part, plus vous réussirez vos examens, plus la dotation de l'IPAG augmentera et plus vous pourrez bénéficier de nouveaux moyens.

d'administration publique à l'IPAG de Montpellier mais qui n'ont pas réussi les concours + des diplômés de LAP d'autres IPAG que Montpellier qui viennent tenter leur chance dans notre bonne ville de Montpellier où il fait bon vivre !

Voici nos résultats pour l'année 2011-2012

150 admis définitifs⁷ aux concours administratifs.

42 Territoriaux (dont 22 Attachés territoriaux de catégorie A),

40 concours de Bercy (dont 20 inspecteurs des Finances publiques + 6 inspecteurs des douanes soit 26 inspecteurs de catégorie A),

35 IRA (tous en catégorie A)

33 autres concours spécialisés (dont 2 conseillers de Tribunaux administratifs et Cours administratives d'Appel, 4 IASS, 2 AAH, soit un total de 8 admis en catégorie A).

Pour ceux qui savent compter, ils se demandent comment on peut obtenir 150 admis aux concours pour 100 étudiants en 1^{ère} année (LAP et 35 en 2^{ème} année (MAP) ? Pour deux raisons, d'abord, l'IPAG de Montpellier compte de nombreux multi-lauréats qui réussissent plusieurs concours (2, 3 ou 4 concours). De plus, nous avons en plus 15 étudiants de master 2 qui viennent s'ajouter. Ils sont spécialisés dans l'accès aux concours de la Fonction publique Hospitalière (Master 2 Administration des établissements publics de santé).

B/ L'organisation du temps de travail : La semaine à l'IPAG de Montpellier est divisée en deux temps. Ces deux temps sont complémentaires et ne sont pas séparables.

§1. Lundi-mardi-mercredi pour les diplômés nationaux qui constituent le tronc commun de la préparation aux concours.

1^{ère} année d'IPAG (Licence d'administration publique)

2^{ème} année d'IPAG (Maîtrise d'administration publique)

Comportant les matières suivantes :

DROIT PUBLIC,

FINANCES PUBLIQUES,

HISTOIRE CONTEMPORAINE,

ECONOMIE, ET GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES,

QUESTIONS SOCIALES

QUESTIONS EUROPENNES

NOTE DE SYNTHESE

CULTURE GENERALE

⁷ Sur 150 admis définitifs, l'IPAG de Montpellier compte 91 admis en catégorie A + 59 admis en catégorie B.

EXPOSE DISCUSSION (entraînement aux oraux)

3^{ème} année d'IPAG (Master 2 Professionnel Administration des établissements publics de santé) comportant les matières suivantes :

DROIT PUBLIC ET DROIT HOSPITALIER
 DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE
 FINANCES PUBLIQUES
 GESTION HOSPITALIERE
 CULTURE GENERALE ORIENTEE SANTE-SOCIAL
 INFORMATIQUE HOSPITALIERE
 QUESTIONS SOCIALES

Au fond, les trois premiers jours de la semaine sont consacrés aux apprentissages de base. Ces apprentissages sont indispensables et constituent un socle minimal dont on ne peut pas se dispenser.

§ 2. Jeudi-Vendredi pour les préparations aux épreuves des concours.

Pendant ces deux jours sont organisés des entraînements aux épreuves des concours. Ainsi pour chaque semestre, il existe un contrôle continu avec 2 dissertations de DROIT PUBLIC, 2 dissertations de Culture générale, 2 notes de synthèse en temps limité + des entraînements aux QRC. Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de s'inscrire pour suivre une préparation intensive aux écrits de concours. Ces préparations ont lieu le jeudi et le vendredi et sont organisées selon un calendrier adapté aux différents concours. Prenons un exemple concret avec les différentes préparations intensives organisées pour réussir de manière appliquée les épreuves des écrits de concours sur l'année 2012-2013. Ces préparations entrent dans le cadre juridique des Diplômes d'Université (DU). Il s'agit de formations non diplômantes destinées à préparer les concours de manière adaptée et intensive.

4 juin-31 août : **DU BERCY A**, préparation aux écrits du concours d'inspecteur des Finances publiques. 10 notes de synthèse avec proposition et 5 entraînements à la seconde épreuve (sur option).

9 juillet- 9 novembre : **DU ATTACHE**, préparation intensive aux écrits du concours d'Attaché territorial. 10 notes de synthèse et 10 dissertations de culture générale.

20 sept-15 février : **DU IRA**, préparation intensive aux écrits des concours des IRA. 8 QRC et 8 Dissertations de culture générale.

20 sept-15 mars : **DU coaching sécurité** avec cours de Droit pénal, cours interactifs d'initiation à la sécurité. Entraînements intensifs aux épreuves des concours sécurité.

13 sept-31 mai : **DU Prépa hospitalière**, cours interactifs de culture générale hospitalière, initiation aux matières techniques et entraînement à la note de synthèse et à la dissertation de culture générale.

Une fois passés les écrits, pour les admissibles vous avez besoin d'un accompagnement personnalisé pour vous mettre en condition pour réussir les oraux. Le plus dur est fait, le plus difficile reste à faire ! C'est ce que l'on appelle familièrement le *coaching* par lequel vous allez être entraînés à passer à l'oral dans les conditions du concours. Vous allez devoir progresser et faire un travail sur vous-même afin d'acquérir une aisance à l'oral. Vous allez devoir progresser en un minimum de temps afin d'être opérationnels pour réussir vos oraux. Il n'y a qu'une seule méthode pour réussir les oraux : s'entraîner à passer devant des jurys différents composés de minimum deux personnes. Il existe pour cela deux formules de préparation intensive aux oraux :

La Concise⁸ (2 passages minimum)

L'Intensive⁹ (5 passages minimum).

Il s'agit de deux DU différents. Si vous avez suivi une préparation soutenue aux écrits, vous pourrez bénéficier de « l'intensive » pour le prix de « la concise ». Compte tenu de la formation pluri disciplinaire pointue de son équipe composée d'enseignants et de professionnels aguerris des trois fonctions publiques l'IPAG de Montpellier s'est fait une spécialité de ces accompagnements à l'oral et parvient à faire passer la plupart des admissibles qui suivent la préparation aux oraux près de 10 fois avant les oraux de concours. Notez que chaque année les anciens étudiants de l'IPAG de Montpellier encore en école de formation ou devenus titulaires, se font une joie et un point d'honneur de participer à ces accompagnements et vous apportent toute leur expérience de jeunes fonctionnaires.

Vous allez vite comprendre que les concours ne peuvent être réussis qu'en travaillant sérieusement et avec application. Plus on travaille, plus on réussit. Moins on travaille, plus on rate ! C'est malheureusement mécanique. Prenons encore un dernier exemple. Lorsque 30% de l'effectif de 1^{ère} année rate ses concours au cours de la Licence d'administration publique, que se passe-t-il ? Les étudiants pourraient être tentés de ne pas s'inscrire en 2^{ème} année de préparation aux concours (Maîtrise d'administration publique) et se contenter de s'inscrire en préparation intensive aux concours (DU). Dans la pratique, tous ceux qui refont une année savent qu'ils ont besoin de tous leurs cours des 3 premiers jours de la semaine. On ne peut pas s'en dispenser pour réussir. La réussite aux concours c'est 3+2. Trois jours de tronc commun en

⁸ Préparation appelée familièrement « la petite ».

⁹ Préparation appelée familièrement « la grosse ».

LAP-MAP ou Master 2 + 2 jours de préparation intensive. **C'est notre orgueil et le secret de la réussite de notre IPAG de Montpellier.** C'est le travail qui est la source de notre succès. Venez travailler à l'IPAG de Montpellier pour réussir vos concours ! Venez travailler à Montpellier pour vivre une nouvelle expérience du Sud de la France ! Vous vivrez au soleil et vous travaillerez dans un Bibliothèque universitaire conçue comme une serre. Vous allez travailler à la lumière naturelle. Vous serez aux bords du Lez, petite rivière sauvage qui relie les différents quartiers de Montpellier.

Venez apprendre les **valeurs de la République** à l'IPAG de Montpellier ! Intégrez-vous à une chaîne vivante d'étudiants et de fonctionnaires reliés par les concours qui constituent l'accès privilégié à la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière. Venez donner un peu d'élan à votre insertion professionnelle en passant les concours de catégorie A à Montpellier.

Je vous souhaite de réussir vos concours de catégorie A et de rejoindre le peloton des meilleurs candidats. Vous allez pouvoir donner libre cours à votre envie de réussir ! Vous connaissez le programme ! A vous de jouer maintenant ! Au travail ! Suivez l'exemple de ceux qui vous ont précédés !

Doyen Etienne DOUAT

Agrégé de Droit Public

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier

Directeur de l'IPAG de Montpellier

EPILOGUE

(pour ceux qui ont besoin qu'on leur redise le message encore une fois)



Il est clair que les DU, ou préparations intensives, peuvent être suivis par des personnes extérieures à l'IPAG. Notamment les Master 2 qui ont concentré leurs cours sur les 3 premiers jours de la semaine (Finances publiques et Fiscalité, Administration territoriale, Master 2 AES et Master 2 ACIOP). Mais il est très nettement recommandé d'ajouter les préparations intensives du jeudi-vendredi à ce que propose l'IPAG le lundi-mardi-mercredi (LAP-MAP ou Master 2 AEPS). Ne raisonnez pas par élimination en vous disant : « *J'ai déjà une Licence ou un Maîtrise, et donc je n'ai pas besoin de suivre la LAP ou la MAP !* ». Ce serait un très mauvais calcul qui risque de vous coûter votre année. En effet, rien ne remplace le tronc commun fourni par l'IPAG. Si vous venez de Droit, vous aurez besoin de comprendre l'économie et d'acquérir les bases en Histoire et en Culture générale. Si vous venez d'un autre horizon que le Droit, il vous faut opérer une remise à niveau en Droit Public et Finances publiques afin de réussir les concours. Ces acquisitions de connaissances et de méthode de travail ne pourront pas se faire en se contentant de s'entraîner aux épreuves écrites et orales. Il vous faut faire preuve de réalisme en suivant sérieusement votre programme de Licence d'administration publique les trois premiers jours de la semaine. Vous ne pouvez vous en dispenser même si vous êtes diplômé d'un Master 2. Chaque année, l'IPAG sélectionne des personnes de haut niveau de diplôme qui réussissent les concours. Ces personnes suivent la préparation de base aux concours les 3 premiers jours de la semaine (lundi-mardi-mercredi) en y ajoutant en plus les entraînements aux épreuves des concours (jeudi-vendredi). Le calcul qui risque de vous mener à un échec est celui-ci : « *Pas besoin de travailler 5 jours par semaine ! Limitons-nous à seulement 2 jours avec la préparation intensive aux épreuves du concours* » ! Ce calcul va vous mener dans le mur et vous allez perdre un an. Il faut s'organiser pour suivre la formation dans son entier. Evitez de vous dispenser de l'essentiel qui correspond à l'acquisition des modules de base de la préparation aux concours. Les préparations intensives sont le complément des cours qu'il faut suivre le lundi-mardi-mercredi. Ne rêvons pas d'un emploi du temps utopique dans lequel vous n'iriez pas en cours en début de semaine.

Allez ! 😊 Bon courage à tous ceux qui préparent les concours de catégorie A ! En 2012, sur 150 admis définitifs aux concours, il y avait 90 catégories A et 60 catégories B. Parmi les lauréats de l'IPAG, on attend plus que vous pour grossir nos statistiques ! Rejoignez-nous en Licence d'administration publique et choisissez la préparation intensive qui vous convient pour réussir votre concours cible ! 😊